

ARRETE MUNICIPAL N° ARR-2022-08

Marché public de maîtrise d'œuvre pour une mission diagnostic concernant la restauration de l'église Saint-Jean Baptiste de Percy

Charly VARIN, Maire de la Ville de PERCY,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- VU** la délibération n°2020-14 du Conseil Municipal du 02 juin 2020 autorisant le Maire à signer les marchés publics inférieurs à 90 000 € HT ;
- VU** la proposition de marché de maîtrise d'œuvre réalisée le 17 novembre 2021 par l'Atelier d'Architecte Edouard GRISEL concernant une mission diagnostic pour la restauration de l'église Saint-Jean Baptiste ;

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La Commune de PERCY-EN-NORMANDIE décide de signer un marché public de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier d'Architecte Edouard GRISEL, sise la Loutellerie 50150 PERRIERS EN BEAUFICEL, pour la réalisation d'une mission diagnostic préalable à la restauration de l'église Saint-Jean Baptiste de Percy :
- Montant HT : 13 855 € HT soit 16 626 € TTC
- ARTICLE 2 :** M. le Maire procédera sans autre délibération aux versements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le marché.
- ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- la Préfecture de la Manche,
 - la Trésorerie de Granville.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son affichage réalisé le

et de sa transmission au contrôle de légalité le

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à PERCY-EN-NORMANDIE,
le 17 janvier 2022

Le Maire de PERCY-EN-NORMANDIE,

Charly VARIN

 